A qui faire porter le chapeau?

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1012

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020510

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DOSSIER DE L'ÉDITO

A qui faire porter le chapeau ?

(*jd*) C'est la faute à Schürmann, prétendent certains. En lançant la SSR dans une politique d'occupation générale du terrain médiatique, afin de contrer la concurrence, il a saigné les finances de la maison. Les chiffres parlent un autre langage. Quand Leo Schürmann prend la direction de la SSR en 1981, le budget est largement déficitaire et les réserves inexistantes. Lorsqu'il abandonne son poste en 1987, les comptes présentent un bilan positif et les réserves se montent à 118,2 millions de francs. Le budget 1988 qu'il a préparé dégage un surplus de 8 millions et des réserves de 111 millions.

Pour l'ancien directeur général, la situation financière de la SSR n'est pas aussi dramatique que les dirigeants actuels la dépeignent. Leo Schürmann rappelle au passage qu'il avait déjà en 1987 demandé une augmentation de la taxe pour 1989. Deux ans de retard qui allègent d'autant les caisses de la SSR. Si l'on ajoute que la direction veut éponger au pas de charge une dette de 200 millions et qu'elle a payé100 millions comptant aux PTT pour racheter des installations techniques, on comprend mieux les difficultés actuelles, que ni l'inflation ni les hausses du taux d'intérêt ne contribuent à atténuer.

Le mirage publicitaire

Le salut par la publicité accrue? C'est une issue à laquelle la SSR croit fermement: extension du temps autorisé, y compris le dimanche, parrainage d'émissions. Mais cette source de revenu reste fragile et très dépendante des fluctuations de la conjoncture. Ainsi au cours du premier semestre de 1990 la SSR a encaissé 15 millions de moins que les prévisions budgétaires, alors qu'au second semestre le temps disponible a été complètement vendu. Par ailleurs pointe la concurrence des chaînes étrangères: depuis le début de cette année *TF1* réserve ses droits de diffusion cinématographique également pour la Suisse. Cette nouvelle politique ne peut que receler une ambition de la chaîne française à l'égard du marché publicitaire romand.

La part relativement faible de la publicité dans les recettes de la SSR (28%) est un atout, comparée à la situation de nombreuses chaînes étrangères. Pourquoi amoindrir cet atout? Pour diminuer la dépendance de la SSR à l'égard du bon vouloir du Conseil fédéral, maître de la fixation de la taxe? Ce serait tomber dans une autre dépendance, double celle-ci: de la conjoncture économique comme déjà mentionné et des conditions des annonceurs quant à la structure des programmes — voir le triste spectacle que nous offre précisément *TF1*. Le Conseil des Etats en ancrant récemment dans la loi la possibilité d'interrompre par de la publicité une émission de plus de 90 minutes, a fait un pas décisif dans cette direction. Un pas regrettable qui met beaucoup plus en péril la liberté de programmation que tous les moyens de contrôle et autre commission de plainte. Si la SSR veut justifier son existence, elle n'y parviendra qu'en proposant des produits originaux. Or en forçant sur la manivelle publicitaire, elle se verra contrainte d'adopter une logique commerciale et tombera dans la médiocrité qui est son corollaire obligé. Et sur ce terrain la SSR ne peut être concurrentielle. Reste au public à payer le prix de sa radio et de sa télévision. Et à faire comprendre cette volonté à ses représentants politiques.

A propos d'économies

Nous n'avons pas la prétention de proposer un programme d'économies; données et compétence nous font défaut. Quelques remarques ponctuelles qui peuvent surgir dans l'esprit de l'auditeur et du téléspectateur.

- L'austérité à la SSR n'est pas une exigence nouvelle. On peut déjà en repérer les conséquences à la radio par exemple. Ainsi quand on sait que le droit de recourir à des correspondances étrangères est strictement limité, on imagine quels sont les critères qui président à la sélection de l'information et de son développement. Et on respire pour les finances de la radio qui bénéficie à bon compte de la vaste culture d'un Christian Sulser ou qui peut faire intervenir sans restriction son correspondant permanent à Paris, payé au fixe.
- On sait les liens privilégiés qui existent entre la Suisse romande et la France. Mais à l'heure européenne, un correspondant permanent à Bruxelles ne serait-il pas plus indiqué?
- Les retransmissions sportives sont très suivies. Est-il pour autant indispensable d'expédier un reporter à l'autre bout de la planète lorsqu'il est possible de rendre compte de l'événement devant le petit écran?
- Dans le collimateur des économies, les programmes culturels, élitaires et à faible taux d'écoute. Le rapport coût-audience est certes défavorable. L'idée pourrait germer, au nom de la rationnalisation, de fondre *la Première* et *Espace 2* et de distiller la mission culturelle par minces tranches entre variétés et services. A coup sûr les auditeurs de bruit de fond fuiraient, tout comme les fidèles d'*Espace 2* qui iraient chercher leur bonheur sur *France musique* ou *France culture*.

Ces programmes culturels ont une fonction plus large que ne le laissent supposer leurs taux d'écoute: une fonction

La bourse et la vie

(suite de l'édito)

cière, on condamne la SSR à la médiocrité, puis à la disparition. Débattons donc de la mission. Culture, information, divertissement: vaut-il encore la peine de garder notre autonomie médiatique, de favoriser notre propre regard sur la réalité, de prendre en compte nos diversités? Si oui, il faut alors en payer le prix et que cesse cette indigne quête de ressources auprès du Conseil fédéral, à laquelle doit régulièrement s'astreindre la SSR; que la taxe soit indexée chaque année à l'évolution du coût de la vie, qu'elle constitue le prix dû à un diffuseur dont la mission est collectivement assumée et non un moyen de chantage aux mains d'un pouvoir politique susceptible. Sinon, fermons boutique et branchons-nous sur les émetteurs des marchands de soupe du Grand marché. JD

«MACHINS» INTERRÉGIONAUX

Un Conseil pour quoi?

(*pi*) Depuis fort longtemps, les cantons suisses ont des relations plus ou moins institutionnalisées entre eux ou avec d'autres régions, en fonction d'intérêts communs ou de regroupements géographiques. Le Conseil du Léman, mis sur pied en février 1987, fait partie de ces institutions que l'on ne sait pas très bien à quel échelon classer dans un organigramme; il regroupe les cantons du Valais, Vaud et Genève ainsi que les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ces échanges par-dessus les frontières cantonales et nationales sont évidemment souhaitables, mais il semble que l'on ait du mal à leur donner une forme satisfaisante et vraiment efficace.

Le Conseil du Léman a publié dernièrement le rapport d'activité de ses commissions. Même s'il faut être indulgent en raison du jeune âge du Conseil, ce document donne l'impression d'un inventaire de problèmes, de questions ou de dossiers en cours et pouvant intéresser les entités membres plus que d'un programme ou de choix politiques. Et quand choix il y a, ils peuvent paraître surprenants: pourquoi considérer comme prioritaire le projet d'autoroute sur les rives sud du Léman, à réaliser dans deux départements français, et pas le problème aigu du trafic ferroviaire entre Genève, Lausanne et Villeneuve, qui concerne deux cantons suisses et duquel il n'est pas fait mention? Les difficultés de ce genre de comités de notables viennent en partie de ce qu'ils s'ajoutent à ce qui existe déjà sans rien remplacer. Et l'organisation du Conseil du Léman ne lui donne aucune légitimité: on trouve ainsi dans les commissions aussi bien des magistrats et des fonctionnaires que des représentants de groupes d'intérêts ou d'entreprises privées, par ailleurs tous proches des milieux patronaux. Cette composition monocolore a d'ailleurs provoqué des réactions puisque les organisations écologistes des cinq cantons et départements concernés se sont unies au sein du Conseil lémanique pour l'environnement, spécialement constitué pour garder un œil critique sur les décisions de son grand frère.

Quelques options devraient donc être prises rapidement pour assurer à l'avenir un fonctionnement démocratique et efficace du Conseil du Léman et éviter sa dérive vers une instance essentiellement économique cautionnée par les pouvoirs régionaux. Il faut donc affirmer le pôle politique du Conseil et mettre à exécution le projet de créer un bureau. D'autre part un contrôle démocratique doit être exercé par des délégations parlementaires des Grands Conseils et Conseils généraux concernés. Enfin, la composition des commissions doit être mieux équilibrée et comprendre aussi des représentants des milieux syndicaux ou de protection de l'environnement et pas seulement des directeurs de chambres du commerce ou d'offices du tourisme.

Une fois ce travail effectué, il sera encore nécessaire de revoir l'utilité de certaines autres réunions: par exemple les questions posées par la présence des frontaliers, qu'elles soient d'ordre fiscal, urbanistique, social ou autre, doivent-elles continuer à être réglées de canton à département ou doivent-elles se discuter au sein du Conseil du Léman? Même question concernant certains problèmes se posant entre Vaud et Genève.

On peut bien sûr aussi envisager que ce conseil reste principalement un lieu d'échanges et d'informations. Mais dans ce cas, la composition des commissions doit aussi être sérieusement revue et élargie afin de faire participer davantage que trois personnes par région politique concernée. ■

---

d'animation et de diffusion de la création régionale et nationale. J'ai participé aux dernières Schubertiades de Sion, organisées par *Espace 2*. On ne voit pas qui d'autre pourrait assumer une telle manifestation d'enthousiasme musical, dont le rayonnement dépasse de loin le taux d'écoute radiophonique. Sans parler de l'importance vitale des programmes culturels — déjà au sens matériel — pour les comédiens et les artistes locaux.

La culture, on ne cesse de le répéter, n'est pas d'abord l'affaire de la Confédération, mais des cantons et des communes. On peut dès lors imaginer que ces collectivités consacrent un pourcentage de leur budget culturel pour que subsistent et se développent de tels programmes. ■

Petites différences

«Les salaires des femmes ont encore une fois progressé plus rapidement que ceux des hommes, ce qui confirme une tendance observée depuis quelques années déjà. Les gains des ouvrières se sont accrus de 4,5% et ceux des ouvriers de 3,9%.» (Citation tirée du numéro de septembre de La Vie économique, *dans le texte relatif à l'«enquête d'octobre 1989 sur les salaires et les traitements».)*

Si depuis plusieurs années les salaires des femmes progressent plus «rapidement» que ceux des hommes, les premiers devraient finir par rejoindre les seconds. Or, dans la réalité il n'en est rien. On observe plutôt le phénomène inverse, à savoir que l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes s'élargit constamment. Ce qui pose un problème, que l'arithmétique élémentaire permet de comprendre.

En octobre 1988, le salaire horaire moyen des ouvrières se situait à 13,77 francs. Une augmentation de 4,5% représente 62 centimes, de sorte qu'en octobre 1989, le salaire horaire moyen atteint 14,39. Du côté des ouvriers, la situation se présentait de la manière suivante. Le gain horaire moyen de 20,43 francs en octobre 1988 a été augmenté de 3,9%, soit 80 centimes, et se situe à 21,23 francs en octobre 1989.

Soixante-deux centimes de plus pour les femmes, huitante centimes de mieux pour les hommes. L'écart s'est donc creusé de 18 centimes. Sur une année, ce n'est peut-être pas considérable. Mais lorsqu'elles se répètent sur une longue période, toutes ces petites différences finissent par constituer un fossé.

Cette comparaison entre salaires féminins et masculins vaut aussi entre cols bleus et cols blancs. Le pourcentage d'augmentation des premiers est aussi en général plus rapide que celui des seconds. Toutefois, la différence de rémunération des uns et des autres est telle que l'écart se creuse toujours plus entre salaires ouvriers et salaires employés. ■

(Extrait de la *Lutte syndicale* nº 38.)